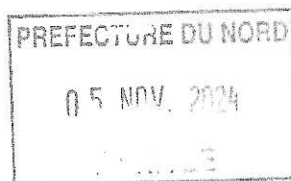


Département du NORD
Arrondissement de LILLE
Commune de WARNETON



N°2024-21

DÉLIBÉRATION
du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt - quatre, le dix-sept du mois d'octobre à dix-neuf heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en son lieu habituel de réunion, sous la présidence de Monsieur Yvon **PETRONIN**, Maire.

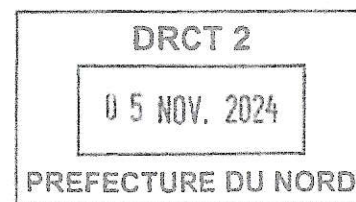
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 10
Date de convocation du conseil municipal : 17 octobre 2024

PRESENTS : MMES & MM. Yvon **PÉTRONIN** Maire, Bernard **PAREZ** et Claudie **DELEDALLE** Adjoints, Nathalie **LAMEYSE**, Nicolas **DEAN**, Francis **GHESTEM** et Jean-Michel **DELANNOY**, lesquels permettent d'atteindre le quota des membres en exercice.
Absences **EXCUSÉES** : M. Stéphane **DELATTRE** et Me Christèle **VANDAMME**

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,
Vu le budget de la commune de Warneton voté pour 2024
Monsieur le maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante relative au budget de l'exercice 2024 :

Motivation :

- A) Pouvoir passer les écritures d'une admission en non-valeur
- B) Régularisation des mandats 225 et 226 rejetés
- C) Provision pour dépréciation des créances douteuses



Retour le 05 NOV. 2024

A)

Chapitre	Article	Désignation	Montant des crédits ouverts avant DM	Décision modificative	Montant des crédits ouverts après DM
65	6541	Créances admises en non valeurs	0	+145	145
011	60118	Autres fournitures non stockées	20000	-145	19855

B)

Chapitre	Article	Désignation	Montant des crédits ouverts avant DM	Décision modificative	Montant des crédits ouverts après DM
14	74119	Atténuation de produits	0	+1000	1000
011	60118	Autres fournitures non stockées	19855	-1000	18855

C)

Chapitre	Article	Désignation	Montant des crédits ouverts avant DM	Décision modificative	Montant des crédits ouverts après DM
68	681	Dot aux amort, aux dépréc. Et aux prov. CH.fonctionnement	0	+426.75	426.75
011	60118	Autres fournitures non stockées	18855	-426.75	18428.25

Ainsi fait en séance les jour, mois et an susdits
Le 28 octobre 2024



Pour extrait conforme
Le Maire

Y. PÉTRON

Le Maire de Warneton certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération en vertu des termes de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 sur les droits et les libertés des communes et complétée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Le Maire

Y. PÉTRON